

Vos questions / nos réponses

# Tests stupéfiants permis de conduire (urine) THC

Par [Profil supprimé](#) Postée le 20/10/2020 12:21

Bonjour, Je dois réaliser un test urinaire pour le thc dans quelques temps. Je devais initialement le faire fin juillet dernier et passer la visite médicale à la préfecture en août mais à cause du covid la préfecture n'a pas proposé de rdv au mois d'août. J'avais donc arrêté le 20/04/2020 et j'ai repris quotidiennement le 6/08/2020 étant dégoûté de ne toujours pas pouvoir récupérer mon permis en août comme prévu. J'ai ensuite une nouvelle fois arrêté le 15 septembre dernier. J'aimerais faire mon test urinaire la semaine du 26 octobre. Ai je un risque d'être testé positif selon vous ?

---

## Mise en ligne le 21/10/2020

Bonjour,

Vous avez eu une consommation quotidienne entre 06/08/2020 et le 15/09/2020. Avant cela, vous aviez déjà arrêté pendant 4 mois.

Dans la cadre d'une consommation occasionnelle, le THC est détectable entre 3 et 5 jours.

Ce délai est allongé entre 30 et 70 jours dans le cadre d'un consommation régulière.

Même si vous avez arrêté pendant quatre mois, le fait d'avoir repris une consommation quotidienne vous situe dans la catégorie "consommateur régulier".

Si vous refaite votre test la semaine du 26 octobre, vous vous situerez à environ 40 jours d'arrêt. Nous ne pouvons pas prédire les résultats de ce test mais il y a effectivement des risques que celui ci soit positif.

Bien à vous,

---